

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 35 — — soir, Express.  
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 57 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

L'Europe de Francfort, du 20 janvier, publie un article où elle fait connaître les résultats négatifs de la politique anglaise dans le conflit dano-allemand. La conférence, telle que l'a imaginée lord Russell, n'a pu aboutir, et le projet d'une médiation a échoué. M. Drouyn de Lhuys a eu beau condescendre aux vœux de l'Angleterre jusqu'à s'enquérir par deux fois des intentions des gouvernements allemands, il a appris ce que tout le monde savait, c'est-à-dire que l'Allemagne ne consentirait pas à se faire représenter dans une conférence qui traiterait son procès avec le Danemark, et encore moins à accepter une médiation des puissances.

L'Europe, après avoir récapitulé les raisons diverses qui rendent l'Allemagne inébranlable dans ses répugnances, cherche à établir qu'il ne serait ni honnête, ni digne, ni utile de s'associer aux hâtives et éphémères combinaisons du comte Russell. Dès lors, la réponse du gouvernement français lui était dictée par les événements eux-mêmes.

Mais la France pourrait-elle se résigner à rester spectatrice? L'Europe, sans trop se prononcer en faveur d'une conférence générale, cite ces paroles d'un ministre allemand :

« Généraliser les questions est un excellent procédé pour les résoudre, et quelque complexes, quelque ardues que soient les problèmes qui irritent le continent européen, ils trouveront plus facilement qu'on ne le pense leur solution, si une méthode large et libérale préside aux discussions de la conférence. »

Enfin, l'Europe constate que le grand péril de l'heure présente, c'est la guerre européenne à courte échéance, c'est la guerre dans le chaos et sans programme officiel de la part de ceux qui s'y jeteront. Les hommes sensés et consciencieux sont unanimes à cet égard, quelque divisés qu'ils soient par leurs opinions. Comme preuve, l'Europe publie la teneur d'une curieuse et confidentielle dépêche-circulaire, adressée par M. de Rogenbach, ministre des affaires étrangères de Bade, aux petits Etats de l'Allemagne, grands duchés, principautés, villes libres, etc.

Dans cette pièce diplomatique, M. de Rogenbach, envisageant l'éventualité de la réalisation du projet de l'Empereur Napoléon de réunir un congrès ou une conférence pour les affaires générales européennes, accumule les raisons diverses qui veulent que, au cas où l'Allemagne assisterait à ces grandes assises, elle y soit représentée, non par des plénipotentiaires de la Prusse, de l'Autriche, du Hanovre, de la Saxe, de Wurtemberg, de la Bavière et par celui de la Diète de Francfort, mais par un seul ministre qui, seul, aura à porter la parole au nom de l'Allemagne entière, à défendre ses intérêts, à faire prévaloir sa politique et à stipuler en faveur de son avenir.

Par suite du refus du gouvernement danois d'accepter à l'ultimatum des deux grandes puissances allemandes, les ministres d'Autriche et de Prusse à Copenhague ont reçu l'ordre de quitter immédiatement le Danemark.

On écrit de Kiel, le 20 janvier :  
Le bruit court que les troupes hanovrien-

nes et saxonnes vont être rappelées de leurs positions et concentrées à Altona, afin de laisser le passage libre aux Prussiens et aux Autrichiens.

L'émotion est fort vive dans le pays. La température est plus douce et le dégel se fait.

A Altona, les commissaires fédéraux ont nommé M. Henrici président du gouvernement des duchés, et le comte Baudissin membre du même gouvernement.

Un bataillon de chasseurs hanovriens est arrivé de Harbourg.

Le *Mercur* d'Altona mentionne le bruit que des ordres ont été donnés pour qu'il puisse être transporté chaque jour de cette ville, vers le Nord, 6,000 hommes de troupes austro-prussiennes.

On lit dans la *Gazette de la Croix*, journal de Berlin :

« On a reçu de Copenhague la nouvelle que le gouvernement danois a répondu par un refus à la sommation austro-prussienne. Les deux grandes puissances allemandes vont maintenant, sans plus tarder, marcher sur le Sleswig pour obliger le Danemark à remplir ses obligations. »

La *Gazette de la Croix* annonce que le feld-maréchal Wrangel doit partir, à la fin de la semaine, avec son état-major pour se rendre dans le Holstein, et, le cas échéant, dans le Sleswig.

Les Polonais se reposent pendant la saison rigoureuse :

La *Chwila*, de Cracovie, décrit la manière dont les insurgés passent l'hiver. Les détachements

sont cantonnés dans les villages ou dans les baraques construites exprès. Ils sont bien vêtus, reçoivent régulièrement des vivres et s'exercent au maniement des armes. Ils évitent, pour le moment, tout engagement avec les Russes.

La *Chwila* fait l'éloge des dispositions prises par le commissariat du gouvernement national.

On lit dans la *Gazette de Breslau*, du 20 janvier :

« Un nouveau convoi de 500 déportés a été expédié de Varsovie par le chemin de fer. »

« Un nouveau rescrit enjoint aux nobles et aux bourgeois de se pourvoir d'un permis spécial quand ils veulent s'éloigner de 20 verstes de leurs demeures. Les paysans et les juifs sont astreints à la même formalité, chaque fois qu'ils s'éloignent, n'importe à quelle distance. »

« Les Russes ont pendu, à Woclawek, quatre insurgés, parmi lesquels un Allemand nommé Ludke. »

La *Gazette de Posen* publie un ordre du général de Berg, par lequel il est défendu aux capucins d'assister les condamnés à mort, sous prétexte que ces religieux, par influence, font marcher les condamnés au supplice, non-seulement sans repentir de leurs fautes, mais encore avec une résolution et un courage extraordinaires. En vertu de cette ordonnance, les fonctions d'assistants sont dévolues à d'autres prêtres.

D'après les dernières dépêches de Madrid, le nouveau ministre de l'intérieur aurait adressé aux gouverneurs des provinces des instructions dans lesquelles il recommande le respect des poinions constitutionnelles, la

## FEUILLETON.

11

## LE MURIER D'OR.

(Suite.)

M. Valériau regardait son interlocuteur avec attention, tout en voilant la curiosité perplexe dont ses yeux débordaient.

M. Thibault ne manifesta aucune impression.

— Il y a d'abord une impossibilité grossière dans la supposition, reprit le narrateur d'un ton dégagé, car il traduisait dans son sens vraisemblable l'impossibilité de son auditeur. Un négociant ne peut avoir sa fortune chez un banquier. Comment ferait-il ses affaires? Passe pour la partie liquide, inutile au mouvement de la maison. Ce serait encore beaucoup, je le sais, ajouta-t-il en manière de flatterie, puisque malgré son importance le *Murier* n'est que la moindre partie de votre actif. Aussi ai-je répondu à ceux qui affirmaient que la déconfiture de M. Martel vous atteignait d'une manière assez grave pour être menaçante : « Si M. Thibault avait besoin d'un ga-

rant, je n'hésiterais pas à engager ma propre famille. »

— Ce serait d'autant plus généreux que ce ne serait pas sans péril, répliqua M. Thibault de l'air le plus posé qu'il avait conservé.

Ces mots firent sur M. Valériau l'effet d'une mine qui eût éclaté sous ses pieds.

Il se rejeta en arrière et resta d'abord interdit. Mais, voulant savoir jusqu'à quel point le négociant était compromis dans la débâcle du banquier, il domina son trouble, aidé d'ailleurs par la tranquillité de son interlocuteur. Il n'admettait pas une si paisible philosophie en face d'une ruine radicale.

— Peut-être est-ce une épreuve? pensa-t-il. Qu'il y eût péril ou non, reprit-il avec une résolution affectée, ce que j'ai dit, je le maintiens. Où serait le mérite s'il n'y avait pas une incertitude?

— Sans doute, je vous remercie. Toutefois ma délicatesse m'empêcherait d'accepter.

— Alors c'est donc sérieux?

— Tout ce qu'il y a de plus sérieux. La ruine de M. Martel, si elle est certaine, comme je le crois, entrainera la mienne. Non-seulement ma fortune indépendante de la maison serait compromise, mais encore celle que représente le *Murier* est dans le

même cas. M. Martel est un vieil ami, un parfait honnête homme, et je n'ai pas hésité à lui servir de caution.

M. Valériau eut une espèce de vertige.

— Comment! les choses sont si graves, et vous gardez une pareille tranquillité?

— J'applique le proverbe : « A tout événement le sage est préparé. » Mes sentiments aident à soutenir la philosophie et la raison. Si la ruine est inévitable, je continue à travailler, et, avec l'aide de Dieu, on verra que je ne suis pas indigne de la réputation qu'on a bien voulu me faire. Quand je me souviens de mes débuts, l'événement perd de sa gravité.

— C'est fort bien, balbutia M. Valériau, et je ne puis que vous féliciter de la façon dont vous prenez les choses. Croyez, ajouta-t-il en faisant subir à ses paroles l'abaissement de température produit dans ses sentiments, croyez que si vous avez besoin de mon concours...

— Nous en reparlerons, fit en souriant M. Thibault, qui ne se méprit pas sur le sens de cette creuse banalité débitée d'un ton trop douteux pour qu'il la prit à la lettre.

En ce moment un domestique entra et remit une carte au négociant.

— Qu'il entre! dit vivement M. Thibault en jetant un coup-d'œil sur le nom.

La porte s'ouvrit et laissa voir le commis Duchâtelet, qui s'avança rapidement vers son ancien patron et lui prit les deux mains.

— Je sais tout, dit-il d'une voix émue, et me voici. N'aviez-vous pas compté sur moi?

— Tellement, mon ami, que je viens de finir devant M. Valériau une lettre que j'allais vous envoyer. La voilà.

Duchâtelet la prit et lut les lignes suivantes :

« Si vous savez ce qui se passe, venez; si vous l'ignorez, venez encore. Vous saurez à la fois l'événement et ce que j'espère de votre dévouement. »

— Merci, monsieur, fit le commis d'une voix émue et pénétrée de reconnaissance. Vous avez songé à moi, vous avez cru en mon affection. C'est le plus grand bonheur que j'aie éprouvé depuis longtemps.

M. Valériau, au milieu de cet épanchement où le cœur ne calculait pas ses élans, voulut se retirer. Il prit son chapeau et se leva.

— Restez, dit M. Thibault en le faisant rasseoir. Au point où les choses en sont entre nous, vous avez le droit de tout entendre.

moralité dans l'administration et la vigilance pour prévenir toute tentative contre l'ordre public.

Une dépêche de New-York indique que les efforts des confédérés sont loin de se ralentir. Dans la Virginie occidentale, le général Poterstay a mis les fédéraux en déroute.

Dans une autre rencontre, à Jonesville, ils ont fait 500 prisonniers. Le général confédéré Imboden a aussi repoussé une attaque des troupes fédérales qui protègent Baltimore et la voie ferrée de l'Ohio.

On annonce, en outre, qu'une nouvelle expédition, que l'on croit dirigée sur Mobile, a quitté la Nouvelle-Orléans.

Chaque nouveau courrier d'Amérique apporte la nouvelle de progrès accomplis par les fédéraux au Texas. Il faut bien s'entendre sur la valeur de ces succès. Le Texas est un pays immense et fort mal pourvu de routes. Il existe dans ses limites une armée considérable, mais qui, trompée par les attaques précédentes, s'était portée vers la passe de la Sabine et en Louisiane. L'expédition du général Banks a pris cet Etat à revers par l'extrême sud, là où aucun préparatif de résistance n'était fait. Elle avance donc tranquillement, chassant devant elle de petits détachements, détruisant les villes et les plantations, guerre de barbares et de sauvages. Mais elle ne fait que du mal et ne gagne rien pour sa propre cause. Outre qu'elle s'expose, en s'avancant dans les terres, que le général Macsuder en prenne bientôt une revanche terrible, quel but peut avoir cette expédition? C'est dans la Louisiane que se décidera le destin du Texas, et en Louisiane les fédéraux perdent chaque jour du terrain. (La France.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La discussion de l'adresse continue au Corps-Législatif. Dans la séance du 20, le troisième paragraphe, relatif aux finances, a été adopté, et les débats sur le quatrième ont été commencés par la discussion sur l'amendement relatif aux coalitions ouvrières. Cet amendement a été repoussé.

L'amendement relatif aux questions de décentralisation administrative a aussi été rejeté.

Le quatrième paragraphe a été adopté par la Chambre.

La discussion a repris jeudi sur deux amendements qui se rattachent à ce paragraphe : le premier est relatif à la loi de sûreté générale, et le second à la loi qui régit la presse.

— Le *Moniteur* publie un décret impérial qui approuve la déclaration échangée, le 28 du mois dernier, entre S. Exc. M. Drouyn de Lhuys et le ministre des affaires étrangères de

de la reine d'Espagne, relativement à l'établissement d'une ligne télégraphique, sous-marine, reliant l'Espagne à l'Algérie, de Cartagène à Oran. Cette déclaration règle les conditions de l'exploitation de la nouvelle ligne.

Le *Moniteur* annonce aussi que S. Exc. M. Drouyn de Lhuys et M. le chevalier Nigra ont échangé le 19 les ratifications du traité de commerce franco-italien.

— On écrit au *Messager du Midi* :

« Un nouvel échantillon de navire de combat se construit dans ce moment sur les chantiers du Mourillon, et cela avec une activité prodigieuse; car, mis en chantier le 1<sup>er</sup> janvier 1864, on espère pouvoir le mettre à la mer vers la fin d'avril au plus tard. Cet empressement s'explique par une cause décisive : c'est de savoir si le résultat répondra à l'espoir de l'inventeur, qui a, dit-on, promis de fabriquer un bâtiment cuirassé capable de détruire toute une escadre.

» Si le succès répond au programme, les marines étrangères feront bien de se barricader dans leurs ports.

» En attendant, ce formidable instrument de guerre, qui porte le nom significatif de *Taureau*, pousse comme par enchantement sous la hache et l'herminette de toute une légion d'ouvriers charpentiers. »

— On lit dans le *Journal de Nice* :

Hier, après-midi, on nous a apporté un magnifique bouquet composé avec des branches de pommiers, de pruniers et de cerisiers en pleine floraison et revêtues de feuilles d'un beau vert tendre et dans leur entier développement printanier. Des fruits gros comme des balles, petit calibre, se détachaient des tiges des pruniers et des cerisiers, et une cerise, plus hâtive que les autres et déjà becquetée par un oiseau, montrait son rose vif au milieu des touffes purpurines des fleurs, dont le parfum était sensible à l'odorat.

Ce charmant spécimen de la végétation vigoureuse du bassin de Nice venait de la propriété de M. le comte Michaud de Beauretour, à Saint-Etienne, et nous était présenté par le plus jeune des fils du général Michaud.

Au reste, ceci n'a rien d'extraordinaire; quiconque a l'habitude de passer la saison d'hiver à Nice, et qui veut visiter le jardin d'Alphonse Karr, la ferme Saint-Aubin et l'établissement de M. E. Thomas, au Magnan, peut voir des arbres tropicaux en pleine floraison, en même temps que des arbres fruitiers, et y cueillir des roses, des camélias et des fraises.

— Le *Courrier des Etats-Unis* annonce la découverte, dans le territoire de Columbia, d'une nouvelle cataracte qui, dit-on, dépasse en grandeur les chutes du Niagara, autant que celles-ci excèdent les autres curiosités naturelles du même genre qui existent dans le monde. Un détachement de troupes récemment envoyé en

reconnaissance dans la vallée de la rivière Snake, autrement nommée Lewis Fork, entendait depuis deux jours un grondement sourd et prolongé; guidés par le bruit, les officiers résolurent d'en reconnaître l'origine, et ne se donnèrent point de repos qu'ils ne fussent parvenus à satisfaire leur curiosité. Ils virent avec une véritable stupeur la rivière Snake tout entière se jeter dans un précipice à pic haut de cent quatre-vingt-dix-huit pieds, soit trente-huit pieds de plus que le Niagara, qu'elle égale pour le moins en volume. La masse des eaux bondit en une nappé compacte comme une coulée de cristal. Arrivée d'un seul jet au fond de l'abîme, la rivière reprend son cours bouillonnant et descend encore de sept cents pieds, par une série de cascades et de rapides dans un trajet de sept milles.

— Un huissier qui venait de dresser un inventaire chez un paysan breton décédé, fut fort étonné d'apercevoir un billet de banque collé contre un des murs de cette chétive demeure. Le défunt, qui l'avait trouvé sur la grande route et qui n'y avait vu qu'une image, en avait orné la muraille. Il y avait vingt ans qu'il était là entre le *Juif Errant* et *Geneviève de Brabant*, sans qu'aucun visiteur en eût soupçonné la valeur. La brique fut détachée, envoyée à Paris et présentée à la Banque, laquelle la paya sans hésitation. Seulement, comme il n'eût pas été commode de remettre en circulation un pareil billet, il fut biffé et conservé dans les archives.

— Dans l'intérêt de l'humanité, nous donnons encore un petit extrait des 60,000 guérisons opérées sans médicament par la *Revalescière*, délicieuse bouillie pour déjeuner, qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes. Guérisons : N° 54,507, M. Et. Poujade, entrepreneur, Le Gua, d'une gastrite aiguë, ne digérant plus, mais vomissant tous ses aliments et épuisé de faiblesse. — N° 55,918, M. Lieutaud, d'Aix, d'une toux suffocante, manque de repos et d'appétit, tiraillements d'estomac et constipation; et une jeune dame, d'une toux suffocante, douleurs à l'épigastre et perte du sang. — N° 55,934, M. Boisgontier, rentier à Paris, d'une gastrite, inflammation d'estomac; et sa femme, d'une maladie du foie. — N° 55,860, Mlle Gallard, rue du Grand-Saint-Michel, 17, à Paris, d'une phthisie pulmonaire (consommation), après avoir été déclarée incurable, et qu'elle n'eût plus que quelques mois à vivre. — N° 55,982, M. Aug. Hecque, d'une hydrophobie et maladie du foie. — N° 44,619, M<sup>me</sup> Woodhouse, d'une constipation opiniâtre, de nausées et vomissements pendant grossesse. N° 46,210, M. le docteur-médecin Martin, sa fille, d'une gastralgie, irritation d'estomac qui la faisait vomir 15 à 16 fois par jour pendant huit ans, et toutes les misères qui en résultaient. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE

VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET, LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharmacien; PASQUIER, pharmacien; COMMON, rue Saint-Jean, 25; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (325)

## Chronique Locale.

La question des Hospices est loin d'être épuisée : chacun observe, commente, discute. De toutes les opinions émises depuis l'apparition des brochures, aucune n'a été présentée avec autant de forme, exposée avec autant de méthode que celle de M. Paul Ratouis. Dans un article que nous devons à son obligeance, M. Ratouis, conseiller d'arrondissement pour notre ville et dont les connaissances administratives sont appréciées, a abordé cette question si délicate pour toute notre population; il a développé des idées d'un ordre tout nouveau, que nos lecteurs jugeront.

DES HOSPICES DE SAUMUR.

Deux brochures ont été publiées ces derniers jours pour appeler l'attention publique sur la reconstruction de nos Hospices. L'une de ces brochures, émanant de la Commission administrative, présente les divers projets avec leurs avantages et leurs inconvénients, en laissant entrevoir toutefois ses préférences, mais sans formuler de conclusions positives pour l'adoption du projet qu'elle préfère. Cela devait être, puisque la Commission fait appel à l'opinion pour fixer son choix.

La seconde brochure est l'œuvre du docteur Bineau. Il trace avec une lucidité parfaite l'histoire de la question des Hospices; il discute chaque projet et conclut à la réunion de la Providence et de l'Hôtel-Dieu dans un seul établissement à construire au Clos-Bonnet.

Pour la réunion, je suis de l'avis du docteur Bineau; pour la construction au Clos-Bonnet, je ne partage pas sa manière de voir : qu'il me permette de dire pourquoi : notre vieille amitié n'en souffrira pas.

Dans ma pensée, une ville doit créer ses établissements de toute nature en corrélation avec ses besoins, avec ses intérêts présents et à venir. Voyons si les idées qui président à la reconstruction des Hospices au Clos-Bonnet expriment ces besoins, sauvegardent ces intérêts.

Les besoins consistent dans l'espèce à créer un asile aux vieillards et aux malades de notre ville. Dans quelles limites faut-il établir cette œuvre? Suivant le nombre probable d'individus à secourir, lequel nombre doit être cal-

M. Valériau s'inclina et se rassit, assez embarrassé de sa personne, mais désireux de pénétrer plus avant dans les causes qui liaient M. Thibault au sort du banquier Martel.

— Il s'agit de sauver la maison du naufrage, fit M. Thibault en s'adressant à son ancien commis. Lorsqu'on porte un nom comme le mien, et le poids d'une renommée comme celle qu'on a bien voulu me faire, on n'a pas le droit de tomber en faillite. Trop souvent la faillite est une lâcheté commerciale, quand ce n'est pas une friponnerie organisée pour se faire une fortune aux dépens des créanciers, ou pour vivre dans l'opulence à l'ombre d'un concordat. Je ne connais que fort peu d'exceptions. L'entraînement et l'imprudence ne sont que des excuses que le créancier a le droit de discuter; ils ne sont pas des justifications. Je veux que personne ne puisse me faire un reproche de la preuve d'amitié que je n'ai pas balancé à donner à celui dont j'ai commencé par être l'obligé. Faillir serait mettre une partie du poids de ma reconnaissance à la charge de gens qui doivent la répudier.

— Pourquoi prévoir une telle extrémité? fit Duchâtelet.

— Parce qu'elle pourrait sortir de la catastrophe

qui ruine Martel et pourra me ruiner à mon tour, lorsqu'on en saura tout l'effet. Il faut donc que la maison marche comme jusqu'ici; que rien ne semble la rattacher à une affaire à laquelle elle est réellement étrangère. A aucun prix, sous quelque forme que ce soit, mon bilan ne doit subir la discussion. Je puis être radicalement ruiné, et obligé de travailler jusqu'à mon dernier jour, mais personne ne devra éprouver le moindre préjudice. Mon cher Duchâtelet, vous connaissez maintenant toute ma pensée; aidez-moi à la réaliser. Pour commencer il faut donner un élan nouveau aux affaires de la maison. Votre sagacité et votre habileté me sont connues. J'en ai besoin pour sortir de la voie tranquille où la prospérité me permettait de marcher. Agissez comme si la position était à faire de fond en comble. Pendant quelques semaines, j'ignore dans quelle mesure vous pourrez compter sur moi. Cela dépend de ce que les circonstances vont nécessiter. Mais quelles qu'elles puissent être, il faut sortir du gouffre. Le temps et la confiance ne sauraient manquer à la probité. S'il y a des gens pour jeter la pierre aux vaincus, il en est un plus grand nombre pour aider à réparer leurs désastres quand ils ne sont que le résultat d'un malheur. Voici ma procuration; elle

est illimitée...

— Tant de confiance!...

— La confiance en pareille circonstance ne saurait se marchander. Elle n'existe pas ou elle est absolue. Voyez, étudiez et surtout agissez. Vous souvient-il des causes bien futiles en apparence qui m'ont sauvé, il y a quinze ou vingt ans, d'un désastre complet? ajouta en souriant M. Thibault.

— Vous nous les avez racontées.

— Eh bien, tâchez de trouver une inspiration du même genre. Pendant ce temps, comme les marins dont le navire a sombré, j'irai veiller à la côte sur les épaves que la mer pourrait rejeter. Pour commencer, je me rends en Espagne.

— En Espagne! dirent à la fois M. Valériau et le commis.

— N'est-ce pas là que la catastrophe s'est consommée? Il est essentiel de remonter de l'effet à la cause. Martel m'a donné les renseignements les plus complets. Dans cet arsenal, il ne peut manquer d'y avoir quelques moyens de sauvetage. Je verrai. Du reste, je pars avec les meilleures recommandations. Toutes les portes que j'ai besoin d'ouvrir s'ouvriront. Voici donc qui est entendu, j'agirai là-bas, vous me seconderez ici. A nous deux nous vaincrons, j'en ai

l'espoir. Du reste, mon voyage sera aussi abrégé que possible, car il peut se trouver des gens qui lui donnent la signification d'une fuite. Vous voyez beaucoup de monde, Monsieur Valériau; veuillez redresser sur ce point les interprétations de la malveillance.

— Comptez sur moi, répondit le jeune homme, enchanté qu'on ne lui demandât pas davantage.

— Ah! j'oubliais, messieurs : Que rien de ce qui se passe ne soit connu d'Hélène ou de Maurice. Et si par hasard, du côté de mon neveu surtout, la rumeur prenait des proportions alarmantes, veuillez combattre ses effets. Personne ne sait encore à quoi s'en tenir relativement à ma garantie dans la combinaison Martel, personne ne peut donc rien affirmer, puisqué moi-même j'ignore quelles seront ses suites. La marche de la maison est assurée dans tous les cas, jusqu'à ce que le bilan de la compagnie sévillane soit établi.

Les deux jeunes gens prirent congé de M. Thibault sous des impressions bien différentes. Duchâtelet, plein de dévouement, avait refoulé au fond de lui-même le sentiment douloureux et délicat qui avait amené son départ; il ne voyait plus que le rôle militant dont il s'était chargé. M. Valériau, édifié sur la vérité, se proposait d'attendre les consé-

culé sur la population. Voilà, je crois, le principe qui doit servir de base à la reconstruction de nos Hospices.

Saumur, disons-le, ne tend pas à s'accroître en population, parce que la grande industrie qui peuple les villes ne peut y prendre racine; des tentatives récentes, des ruines profondes que chacun sait, attestent cette vérité. A quoi cela tient-il? à l'esprit du pays. Notre ville a été, est et sera toujours un centre d'exportation, une sorte d'entrepôt des denrées d'un pays fertile et riche; les capitalistes et les banquiers trouvent dans ce commerce l'emploi de leurs capitaux et ne fondent pas d'établissements industriels. Cela soit dit sans critique pour personne.

L'École Impériale de Cavalerie seule, amène dans nos murs une population flottante, et cette population, toute militaire, est soignée quand elle est malade dans un hospice spécial.

Ceci posé, je dis: Est-il nécessaire de fonder à Saumur un Hospice général sur un emplacement aussi vaste, aussi éloigné de notre enceinte que l'est celui projeté au Clos-Bonnet? A mon avis, non! Le nombre probable des vieillards, des malades qui y seront reçus et auxquels suffiront, dans leur état, nos hospices actuels, ne justifie pas cette nécessité: d'autant moins que la fondation et le développement des sociétés de secours mutuels tend à diminuer et diminuera la clientèle des hospices: c'est un progrès qu'il faut encourager.

Si de la question du besoin, basée sur la population, nous passons à l'intérêt de la ville, nous voyons qu'il peut être envisagé sous deux aspects: 1° importance pour les habitants, pour les administrateurs, pour les médecins, d'avoir un hospice à proximité de tous les quartiers de la ville; 2° amélioration des finances municipales, embellissement de la cité par suite des constructions privées qui seront la conséquence obligée de la reconstruction des hospices dans son enceinte. Examinons ces deux points.

L'utilité d'un Hospice à la portée des familles nécessiteuses ne peut être niée par personne; le point le plus difficile à déterminer c'est un emplacement assez sain, assez vaste pour le construire dans nos murs. Ce choix est facile en jetant les yeux sur le projet de l'Hôtel-Dieu.

La médecine est d'accord pour reconnaître la situation hygiénique, l'expérience est faite depuis longtemps. Cet emplacement peut être agrandi suffisamment sans gêner les habitants du quartier de Nantilly, sans empêcher le développement de ce faubourg. On objecte que l'agrandissement du terrain de l'Hôtel-Dieu est plus coûteux que l'acquisition du Clos-Bonnet. Cette considération n'est que superficielle. En ne dépréciant pas, par l'abandon de l'Hôtel-Dieu, des propriétés urbaines de peu de valeur déjà et qui supportent néan-

quences finales de la catastrophe pour prendre une décision définitive. Le départ de M. Thibault le remettait à l'aise et lui donnait le moyen de préparer sa retraite si les probabilités se trouvaient confirmées.

Habitée à de fréquentes absences de son oncle, Hélène ne s'inquiéta pas des causes du voyage. Le mot d'affaires a une telle élasticité dans le monde industriel et comporte des exigences si réelles, qu'il dispense de toute explication ceux qui s'en servent, et ferme la bouche aux objections en même temps qu'il n'éveille d'autres idées que celles du domaine des chiffres. M. Thibault put partir sans qu'Hélène eût le soupçon de la cause réelle et de l'importance des raisons qui nécessitaient son voyage. Il s'épargna ainsi le chagrin de sentir derrière lui les perplexités de l'affection.

(La suite au prochain numéro.)

Nous commencerons très-prochainement la publication suivante:

## LE BOUCLIER DE LA FOUDRE

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. G. DE LA LANDELLE.

moins les charges municipales, vous n'appauvrissez pas les particuliers, vous faites disparaître des mesures qui donnent à notre ville un aspect misérable, vous déplacez la population, vous poussez forcément à la construction, dans nos murs déjà vides, de nouvelles habitations en remplacement de celles que vous occupez pour agrandir l'hospice; et à l'avantage de l'embellissement vous joignez l'accroissement de vos recettes municipales par l'entrée des matériaux des constructions particulières.

Ne vaut-il pas mieux acquérir à leur prix ces mesures que de surpayer, hors la ville, une propriété rurale dont le revenu est assuré par la culture; à quoi bon faire des hospices comme une petite cité à part en dehors de nos murs quand leur existence dans cette enceinte n'est ni gênante ni malsaine, je dirai plus, quand il en résulte un avantage pour les habitants et pour les intérêts de la cité?

Telles sont les observations que m'ont suggérées la lecture des deux brochures qui m'ont été adressées. Je les livre sous mon nom à la publicité, de bonne foi et sans but de polémique. Puissent-elles faire avancer la question en litige.

PAUL RATOUIS.

M. Bineau nous a adressé la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

» A propos de la question des Hospices, un Saumurois se permet de me mettre personnellement en scène. Il s'étonne que je partage l'avis de la Commission administrative; il prétend que j'aurais dû tenir tel langage, etc. Qu'importe à l'affaire son étonnement et sa prétention? De quel droit m'interpeller directement? Dites lui qu'il y a beaucoup de présomption à donner des leçons qu'on ne demande pas, et trop de modestie à cacher son nom. Qu'il discute nos arguments, nos raisons et nos chiffres, rien de mieux. Nous avons provoqué l'attention et les études de nos concitoyens et ce sera atteindre notre but. Mais décerner l'éloge et le blâme, à tort et à travers, c'est un peu léger. Je n'ai attaqué ni blessé personne: j'ai droit aux mêmes égards. Que le Saumurois dise ce qu'il voudra; mais que je lui serve d'interprète, non pas, s'il vous plaît: je ne suis pas assez tort. Je désire sincèrement qu'il fasse mieux, voilà tout, et je le remercierai s'il trouve une solution plus avantageuse que la nôtre pour les intérêts de notre ville.

» Le Saumurois se plaint qu'on ne lui fasse pas connaître l'opinion du Conseil municipal. Il a tort: cette opinion est consignée aux procès-verbaux des séances dont j'ai cité les dates et les votes. Il pouvait en prendre connaissance aux bureaux de la Mairie. Pourquoi se plaindre, au lieu de s'instruire? — Épargnez-moi, désormais, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, toute personnalité. Il ne peut me convenir d'accepter ni de faire aucune polémique.

» 22 janvier. BINEAU. »

Notre correspondant Saumurois nous indique, comme il l'a annoncé, le terrain qu'il croit le plus convenable pour l'établissement de nos Hospices.

« Monsieur le Rédacteur,

» Je viens remplir ma promesse; je vous avoue que ce n'est pas sans une certaine hésitation que j'aborderai la question dite des emplacements des Hospices.

» Depuis 25 ans les différentes administrations ont étudié la question, des hommes d'une compétence incontestable ont donné leurs avis, aucune solution n'a semblé possible, et la question est loin d'être résolue.

» Partisan des Hospices séparés, je vais examiner la combinaison qui me semble raisonnablement praticable.

» 1<sup>er</sup> PROJET. — Je songeai d'abord à faire de l'Hôpital, l'Hospice des vieillards; voici pourquoi. Pour la population sédentaire, et là je suis d'accord avec l'honorable médecin en chef des Hospices de Saumur, il faut des cours spacieuses, des jardins ombragés, de l'air; à

l'Hôpital actuel, il y a tout cela. L'agencement bien organisé du service est selon moi bien plus important pour un Hôtel-Dieu que pour la Providence; c'est pourquoi j'inclinerais pour la reconstruction de l'Hôpital.

» Je prenais à cet effet tous les terrains vagues qui partent de la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers, et j'avais, en y comprenant la propriété de M<sup>me</sup> veuve Morin, un plateau suffisamment grand pour cette installation.

» 2<sup>e</sup> PROJET. — Je laissais l'Hôpital dans son enceinte actuelle, et comme la reconstruction est jugée nécessaire, il n'y a pas à hésiter.

» Restait l'Hospice des vieillards.

» Mardi, je me rendis à la communauté de Sainte-Anne, située à la Gueule-du-Loup. M<sup>me</sup> la Supérieure, avec une bienveillance dont je la remercie, me fit visiter cette propriété.

» Ah! Monsieur le Rédacteur, quel paradis pour nos pauvres invalides; le site est ravissant, l'air pur; l'exposition au couchant est favorable, c'est là Nice à Saumur.

» Mais hélas! toute médaille a un revers, et le revers le voici: le sol est placé généralement sur des caves, et les constructions deviennent plus difficiles, je ne dis pas impossibles: un peu plus d'argent, voilà tout. Les bâtiments qui existent peuvent contenir 120 personnes environ; les dames de Sainte-Anne vendraient volontiers cette propriété. Je vous donne l'idée, mes prétentions ne vont pas au-delà.

» 3<sup>e</sup> PROJET. — En quittant la communauté de Sainte-Anne, je montai sur le plateau le plus élevé du Jardin des Plantes; c'est un panorama féérique. Si Saumur doit avoir un Hôpital général, sa place pourrait bien être au jardin des Plantes.

» Je prenais le Jardin des Plantes (on y va si peu), puis les Récollets, l'École mutuelle, et s'il le fallait le pensionnat Coulon et ses dépendances, et j'avais un immense parallélogramme de 200 mètres de profondeur sur 100 mètres de largeur. Puis alors des jardins, des plantations; il y a sur ce terrain tout ce que l'on peut désirer.

» Si l'expropriation devenait trop coûteuse, on pourrait construire les Invalides dans un clos de vigne appartenant, je crois, à M<sup>me</sup> Touché.

» Ce qui me sourit dans cet immense espace c'est qu'il est possible d'y faire deux établissements, dont les populations seraient complètement étrangères l'une à l'autre... Je n'ai pas cherché ailleurs.

» Je donne toujours la préférence à la communauté de Sainte-Anne pour mes invalides.

» Lorsque je vous adressai mon premier article, je vous disais dans une note particulière: « Dans l'opinion que j'émetts, s'il y a du bon, on le prendra, si le tout est mauvais on le laissera; j'aurai du moins la satisfaction de n'avoir porté préjudice à personne. » Dans ces quelques lignes, Monsieur le Rédacteur, se résume toute ma politique.

» UN SAUMUROIS. »

On lit dans le *Phare de la Loire*:

« Un crime odieux vient d'être commis au village de Port-Lavigne, situé sur le bord de la Loire, vis-à-vis la basse Indre, commune de Bouguenais.

» Depuis un ou deux jours, les voisins de la femme Giraudineau, âgée de soixante-dix à soixante-douze ans, s'étonnaient de ne pas la voir sortir, selon sa coutume; cela leur paraissait d'autant plus inexplicable qu'ils savaient qu'elle devait avoir du linge à étendre au dehors. Ils s'approchèrent donc curieusement d'une fenêtre du rez-de-chaussée qu'occupait la femme Giraudineau, et demeurèrent effrayés en l'apercevant étendue à terre sans mouvement.

» Au milieu de l'émotion générale, l'un des fils de la victime, nommé François, demeurant dans la maison contiguë, s'approcha et dit à peu près aux voisins: « Que faites-vous là? Cela ne vous regarde pas, retirez-vous... »

» Le fait vint à la connaissance d'un gendarme de la brigade de Boirayé, qui se rendit à Nantes en toute hâte pour en informer le parquet.

» Aussitôt le procureur impérial et le juge d'instruction, accompagnés d'un médecin, se portèrent sur lieu du crime.

» Un spectacle affreux les y attendait. Le cadavre mutilé de la femme Giraudineau gisait appuyé contre un bassin dans lequel avait coulé beaucoup de sang.

» Plusieurs blessures au visage la rendaient presque méconnaissable. L'une de ces blessures, horrible à voir, semblait avoir été faite à l'aide d'un instrument piquant, qui, ayant pénétré près de l'angle interne de l'œil, a traversé la tête de part en part.

» Des coupures profondes aux mains, des traces de sang sur les murs et les meubles indiquaient que, malgré son âge, la femme Giraudineau avait dû soutenir une lutte prolongée contre son assassin.

» La circonstance rapportée plus haut fit porter les soupçons sur François Giraudineau. Le mobile de sa détestable action aurait été la cupidité. Les trois fils de la victime avaient acheté les biens de leur mère, payables en rentes viagères. Les deux frères de François remplissaient exactement les clauses du contrat, mais il n'en était pas de même de celui-ci, qui, se trouvant en retard, recevait réamment une assignation.

» François Giraudineau exerçait la profession de pêcheur, avec l'aide d'un matelot qu'un propos imprudent a semblé compromettre. On les a mis tous deux en état d'arrestation, et ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Nantes.

» L'instruction se poursuit. »

On travaille, dit un correspondant de la *Gironde*, au ministère de l'instruction publique, à modifier les épreuves des deux baccalauréats. Les épreuves écrites seraient dorénavant plus nombreuses.

## VILLE DE SAUMUR.

LISTE ÉLECTORALE. — RÉVISION DE 1864.

Les habitants de la ville de Saumur sont prévenus que le tableau contenant les additions et retranchements faits par le Maire à la liste électorale de la commune, est déposé au secrétariat de la Mairie et sera communiqué à tout requérant jusqu'au 25 janvier courant, tous les jours, de 10 heures du matin à quatre heures du soir.

Pendant ce délai, les demandes en inscription ou en radiation seront reçues à la Mairie pour être jugées conformément à la loi.

Fait à la Mairie de Saumur, le 15 janvier 1864.

Le Maire de Saumur,

CHEDEAU, adjoint.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Copenhague, 21 janvier. — Dans la discussion de l'adresse du Folkthing, le président du conseil a déclaré que la Constitution de novembre ne pouvait être abolie que par la voie constitutionnelle. Si la Diète, dit-il, n'y met pas d'empêchement, nous sommes prêts, en nous tenant aux engagements pris, à faire entrer le Holstein dans l'union constitutionnelle des autres pays de la monarchie. Le gouvernement ne cédera pas un pouce des engagements qui lui sont imposés par le droit public.

Le *Times* dit que le Danemark n'a pas répondu par un refus absolu; mais il a déclaré qu'un délai plus long que quarante-huit heures lui était nécessaire pour examiner la question. Le *Times* en conclut qu'on peut encore espérer de voir la paix se maintenir.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Le Maire de la commune de la Breille donne avis que le dimanche 31 janvier 1864, à midi, en la salle de la Mairie, il sera procédé à l'ad-

judication, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour la construction d'une église, et dont le devis s'élève à la somme de 25,036 fr. 54 c. (29)

M. le directeur de la Compagnie d'assurances sur la vie la Nationale nous adresse la lettre suivante :

« Paris, le 12 janvier 1864.

» Monsieur,

» Je viens de lire dans l'Opinion nationale du 11 courant des détails reproduits d'après la France centrale, qui sont loin d'être exacts,

sur une opération d'assurances récemment contractée en France, et dont la réalisation a été préparée par la Compagnie dont j'ai l'honneur d'être le directeur.

» Il est nécessaire de rétablir la vérité des faits.

» S. M. l'Impératrice, justement préoccupée de l'avenir des œuvres de bienfaisance qu'elle a fondées, a eu la généreuse pensée de contracter une assurance sur la vie pour une somme de deux millions, qu'elle consacre à assurer après elle l'existence de l'établissement Eugénie Napoléon dans le faubourg Saint-Antoine, ainsi qu'à doter les Prêts de l'enfance au

travail et la Caisse de secours pour les armées de terre et de mer, fondations toutes dues à l'initiative de l'Impératrice.

» L'Impératrice s'est adressée à la Compagnie française la Nationale, qui, suivant l'autorisation qu'elle a reçue, a réparti l'assurance des deux millions entre les Compagnies françaises ci-après dénommées :

- » La Nationale,
- » La Compagnie d'Assurances générales,
- » L'Union,
- » Le Phénix,
- » La Caisse paternelle.
- » De plus, pour se conformer à leurs statuts,

ces Compagnies, tout en restant responsables pour le montant des sommes qu'elles ont assurées, ont dû placer des réassurances à plusieurs Compagnies de Londres, de la Belgique et de l'Allemagne.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

- » Veuillez agréer, etc.
- » Le directeur de la Nationale, compagnie d'assurances sur la vie,

(30)

» ONFROY. »

P. GODET, propriétaire-gérant.

### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :

» Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE CHARIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Charier, entrepreneur de messageries et de voitures publiques, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'art. 54 du Code de commerce, à se présenter le mercredi 27 janvier courant, à midi, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,  
(31) TH. BUSSON.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

En totalité ou par parties,  
Les

### BIENS IMMEUBLES

CI-APRÈS,  
Appartenant à MM. Dubeau et Jestré.

Commune de Saint-Hilaire Saint-Florent.

Vingt-et-un ares 28 centiares de vigne, au clos Fouchard.

Vingt-huit ares 13 centiares de vigne, au Bois-Brard.

Maison, cellier et jardin, contenant 58 ares 60 centiares, au Pont-Fouchard.

Quatre-vingt-huit ares 95 centiares de vigne, au Clos Pointu.

Un hectare 34 ares 79 centiares de vigne, à la Croix-des-Sables.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (32)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE MAISON AVEC JARDIN

Route de Dampierre. (33)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

LA MÉTAIRIE

de

### LA RICHARDIÈRE

Commune de Longué,  
Joignant l'Authion, sur la route des Rosiers. (34)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Duplessis-Mornay, n° 9,

Composée de plusieurs chambres basses, plusieurs chambres hautes, trois greniers, cave, cour, jardin avec bassins, chambre dans le jardin.

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser soit à M. MILLERAND, propriétaire de cette maison, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (35)

### SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 13 février 1864, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (36)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 25 janvier 1864, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, au domicile de M<sup>me</sup> veuve GAGNERIE, propriétaire à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, commodes, glaces, pendules, armoires, tables, chaises, objets antiques, paravent, buffet et autres objets; vin de 1858 et autres, dames-jeannes et bouteilles vides; bois de chauffage, cuivrierie, batterie de cuisine et autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

## GRANDE VENTE DE VINS

Le dimanche 31 janvier 1864, à midi,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à l'ancienne propriété de feu M. CHAPUIS, située à Champigny, commune de Souzay, près Saumur, à la vente publique aux enchères des vins provenant du clos de cette propriété, connu pour un des meilleurs crus de ce canton.

Il sera vendu :

3 tonnes et 6 poinçons de . . . . . 1860.

7 tonnes et 8 poinçons de . . . . . 1861.

11 tonnes et 4 poinçons de . . . . . 1862.

11 tonnes de . . . . . 1863.

4 tonnes et 4 poinçons de . . . . . 1858.

4 tonne vin rosé de . . . . . 1863.

En tout, 25<sup>7</sup>/<sub>8</sub> hectolitres environ ou 115 poinçons. Plus 1200 bouteilles bon vin blanc des coteaux, et 500 bouteilles rouge 1858.

Le même jour ON VENDRA UNE JUMENT anglaise, fille de Caravan, âgée de 10 ans, pleine de 8 mois, saillie par un étalon arabe du haras d'Angers. On paiera comptant, plus 5 pour 0/0.

NOTA.—Pour faciliter les acquéreurs, les omnibus de M. Lefèvre partiront de la place de la Bilange, à Saumur, à 11 heures précises et se rendront sur les lieux. Ces voitures repartiront le soir de 4 à 5 heures (prix très-modéré). (38)

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE :

1° UNE MAISON, située à Saumur, place de Nantilly, occupée par M<sup>me</sup> veuve Herbault-Cartault;

2° UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Jeunette, plâtrier;

Appartenant à M<sup>me</sup> veuve Herbault-Cartault et à son fils.

S'adresser, pour traiter, à madame HERBAULT ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (661)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE MAISON

Et 82 ares de terre, à Saint-Martin-de-la-Place. (24)

### A VENDRE

OU A ARRENTER

Rue de la Marine,

### UNE MAISON

Agréablement située sur la Loire, au midi;

Ayant cour, basse-cour, écurie, remise, et autres servitudes commodément établies.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, ou dans la maison.

### A LOUER

Présentement,

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

### PREMIER ÉTAGE

Près la place de la Gare.

S'adresser à M. BARRARANT, même maison. (656)

### A VENDRE

OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1864,

### MAISON, JARDIN

ET SERVITUDES,

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 19.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHE-NEAU. (59)

### APPARTEMENT A LOUER

Rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LECHAT.

### TROIS MAISONS

### A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

### UNE BOURSE

Commune pour exonération du service militaire est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur. (28)

M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur. DEMANDE UN CLERC. (5)

# MAGASIN DE CHARBONS ET COKE

Quai Saint-Nicolas, ANCIEN ÉTABLISSEMENT CHARNOD.

La Compagnie des Houilles de Blanzay a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir, dans des magasins situés quai Saint-Nicolas, ancien établissement Charnod, un dépôt de charbons et coke, pour la vente en gros et en détail, à des prix très-modérés, tels que :

Charbons de Blanzay, purgés de menu grélat, tout venant ordinaire des menus, anthracites, pour fours à chaux;

Charbons anglais, roche de Sunderland, noisette de Sunderland, cardiff pour forge, cardiff à vapeur, cardiff menu Liverpool.

Charbons de Saint-Etienne.

Coke de charbons anglais.

S'adresser à M. JEUNETTE, agent de la Compagnie, place de l'Hôtel-de-Ville, 18, à Saumur. (6)

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 21 JANVIER.			BOURSE DU 22 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	66 35	» 05	» »	66 30	» »	» 10
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 10	» 15	» »	94 95	» »	» 20
Obligations du Trésor. . . . .	440 »	» »	1 25	440 »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3280 »	5 »	» »	3265 »	» »	15 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1230 »	» »	» »	1230 »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1190 »	» »	» »	1190 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	625 »	» »	» »	625 »	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	707 50	» »	2 50	707 50	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	1016 25	6 25	» »	1008 75	» »	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	770 »	» »	5 »	775 »	5 »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	990 »	» »	2 50	991 25	1 25	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	817 50	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	942 50	2 50	» »	943 75	1 25	» »
Est. . . . .	480 »	» »	» »	480 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	935 »	2 50	» »	927 50	» »	7 50
Lyon nouveau. . . . .	885 »	» »	» »	885 »	» »	» »
Midi. . . . .	647 50	» »	» »	647 50	» »	» »
Ouest. . . . .	513 75	» »	1 25	507 50	» »	6 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1642 50	» »	7 50	1640 »	» »	2 50
Canal de Suez. . . . .	473 75	» »	1 25	» »	» »	» »
Transatlantiques. . . . .	500 »	» »	2 50	497 50	» »	2 50
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	68 40	» »	» »	68 15	» »	15 »
Autrichiens. . . . .	388 75	» »	1 25	387 50	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	515 »	» »	1 25	512 50	» »	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	380 »	» »	1 25	372 50	» »	2 50
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	373 75	1 25	» »	370 »	» »	3 75
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	575 »	» »	3 75	562 50	» »	12 50
Saragosse. . . . .	583 75	» »	3 75	565 »	» »	18 75
Séville-Xérès-Séville. . . . .	460 »	» »	5 »	460 »	» »	» »
Portugais. . . . .	400 »	» »	» »	395 »	» »	5 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	305 »	» »	» »	303 75	» »	» »
Orléans. . . . .	295 »	» »	» »	295 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	» »	» »	293 75	» »	» »
Ouest. . . . .	291 25	» »	» »	291 25	» »	» »
Midi. . . . .	292 50	» »	» »	295 »	» »	» »
Est. . . . .	288 75	» »	» »	287 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.